

Beziers le 16-10-2020

Philippe CONGNARD
Agence immobilière

BAREME HONORAIRES **AGENCE PHILIPPE CONGNARD**

14 Avenue Jean MOULIN 34 500 BEZIERS

PRIX DE MISE EN VENTE

FORFAITS HONORAIRES CORRESPONDANTS

0 €	à	49 999 €	:	FORFAIT	4 000 €
50 000 €	à	99 999 €	:		8 %
100 000 €	à	199 999 €	:		7 %
200 000 €	à	Plus €	:		6 %
Garage				FORFAIT	3 000 €

Nous informons notre aimable clientèle que pour chaque annonce proposée en vitrine et sur internet les HONORAIRES de L'AGENCE sont à la charge du VENDEUR.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anmconso.com

Mandat de Recherche : Dans le cadre d'une recherche spécifique et ciblée, l'Agence procédera par un mandat de recherche, elle appliquera le barème ci-dessous.

POUR UN BIEN PROPOSE

FORFAITS HONORAIRES CORRESPONDANTS

0 €	à	49 999 €	:	FORFAIT	4 000 €
50 000 €	à	99 999 €	:		8 %
100 000 €	à	199 999 €	:		7 %
200 000 €	à	Plus €	:		6 %
Garage				FORFAIT	3 000 €

LA DIRECTION

Béziers Le 16-10-2020

Philippe CONGNARD
Agence immobilière

BAREME HONORAIRES **AGENCE PHILIPPE CONGNARD**

14 Avenue Jean MOULIN 34 500 BEZIERS

HONORAIRES AVIS DE VALEUR

Avis de Valeur en transaction et location :

- **montant forfaitaire de 120 € TTC sera appliqué.**

Si le bien estimé est proposé à la vente ou à la location suite à cet avis de valeur, le montant forfaitaire **sera offert.**

HONORAIRES LOCATION

LOCATION (Honoraires visite, dossier, rédaction, état des lieux)

Appartement ou maison :

A la charge du LOCATAIRE : 6 % TTC du loyer annuel CC

A la charge du BAILLEUR : 6 % TTC du loyer annuel CC

Dans la limite de:

8 € pour entremise, négociation, constitution du dossier et bail + 3 € du mètre carré pour la réalisation de l'état des lieux.

- Locaux commerciaux et professionnels :

12 % HT du 1^{er} loyer annuel (partagé par moitié entre le bailleur et le locataire)

LA DIRECTION